

HUMAN RIGHTS WATCH/AFRICA

ex Africa Watch

**Les droits de l'Homme au Rwanda
Déposition d'Alison Des Forges
de l'organisation Human Rights Watch/Africa
devant la Sous-commission pour l'Afrique
de la Commission des Affaires étrangères
de la Chambre des parlementaires
Mercredi 4 mai 1994**

Je voudrais vous remercier, M. le Président Johnston, pour la tenue de cette importante audition, et pour l'invitation à témoigner que vous m'avez adressée. Je m'appelle Alison Des Forges, et je suis professeur d'histoire à l'université d'État de New York à Buffalo. Je suis l'un des membres fondateurs de l'association Human Rights Watch/Africa (autrefois Africa Watch) au nom de laquelle je comparais ce jour.

Tout d'abord, je souhaiterais vous exprimer ma gratitude pour l'intérêt que vous portez au Rwanda et pour votre promptitude à réagir à la crise qui s'est installée le 6 avril. Je désire également remercier votre personnel de l'intérêt qu'il a manifesté et pour le fait que Human Rights Watch et nos amis rwandais aient pu le contacter durant cette période difficile.

A l'audition d'aujourd'hui, je parlerais du contexte qui a mené à la crise actuelle et proposerais des solutions que les Etats-Unis et l'Organisation des Nations unies pourraient prendre en compte dans la résolution de la crise.

La crise actuelle :

Les massacres de Tutsis au Rwanda constituent un génocide, une campagne planifiée en vue d'éliminer ce peuple minoritaire qui représente environ 15% de la population de ce petit pays d'Afrique centrale. Cependant, les massacres vont au-delà du génocide et ont pour cible ceux qui parmi les Hutus majoritaires ont manifesté leur volonté de travailler avec les Tutsis pour construire une nation plus démocratique. Il s'agit d'actes de violence

politique, organisés et exécutés par des Hutus extrémistes qui refusent de partager le pouvoir qui leur a permis de faire fortune durant ces vingt dernières années. Tout cela se déroule dans un pays en proie à une misère extrême et dans lequel le contrôle de l'État est la seule voie pour s'enrichir et jouir d'un prestige.

Les Hutus et les Tutsis font partie d'une seule nation dans laquelle ils ont œuvré en commun pendant 400 ans. Leur environnement n'était en rien pacifique mais plutôt marqué par des guerres expansionnistes à l'instar des peuples des autres nations. Ils ont combattu parfois les Hutus, parfois les Tutsis et parfois un mélange des deux groupes, mais ils ont fait la guerre en tant que État composé à la fois de Hutus et de Tutsis.

A l'époque de la domination européenne, le règne des Tutsis était celui d'un gouvernement aristocratique. Vers la fin des années 50, à l'approche de l'accession à l'indépendance accordée par les Belges, la majorité hutue en insurrection a renversé la monarchie, tuant près de 20 000 Tutsis et envoyant en exil dans les pays voisins plusieurs centaines de milliers de Tutsis. Cependant, cette révolution sanglante n'a pas détruit le Rwanda en tant que nation : après cela, comme par le passé, les Hutus et les Tutsis ont continué à partager la même langue, la même culture et sont restés fiers de leur histoire commune. Ils vivent aujourd'hui, comme par le passé, répartis sur l'étendue du pays et contractent parfois des mariages interethniques.

La plupart des observateurs à l'extérieur du Rwanda ne réalisent pas que ce pays est une nation. Ils décrivent les Hutus et les Tutsis comme des tribus et présument que le conflit qui les oppose remonte à la nuit des temps et se poursuivra jusqu'à la fin des temps ; et par conséquent il ne sert à rien de tenter de le résoudre. Cette analyse est tout simplement incorrecte et mène à des décisions politiques erronées.

Le président Juvenal Habyarimana, Hutu d'origine, a pris le pouvoir lors d'un coup d'état militaire en 1973. Très populaire au début dans le pays, il a progressivement perdu le soutien de la population au fil des années, à mesure qu'il se concentrait davantage à satisfaire ses intérêts propres, ceux de sa famille et ceux de sa région d'origine. Le déclin

général de l'économie imputable en grande partie à l'effondrement des cours mondiaux du café, principale exportation rwandaise, a exacerbé la corruption et le népotisme. L'insatisfaction croissante de la population face à la situation économique coïncidait avec le désir grandissant d'une démocratisation des institutions. Sous la pression des revendications pour un changement provenant tant de l'intérieur du pays que des bailleurs de fonds qui exigeaient des réformes, Habyarimana a dû se résoudre à ouvrir son régime de parti monolithique en 1990.

Au même moment, les réfugiés tutsis, en quête de solutions au problème du retour au pays, se sont organisés pour former le Front patriotique rwandais (FPR). Ils ont envahi le Rwanda en octobre 1990 avec le soutien moral et matériel de la nation voisine, l'Ouganda. Cette invasion a fourni à Habyarimana l'occasion idéale de reconstruire la base chancelante de son pouvoir, et dans un effort concerté, il a immédiatement suscité une solidarité panhutue en déclarant que tous les Tutsis étaient « complices » du FPR. Durant les trois ans et demi qui vont suivre, ses partisans et lui-même feront des Tutsis pacifiques vivant dans le pays, des boucs émissaires de la colère et du ressentiment contre les envahisseurs. Cet effort visait également à jeter le discrédit sur les Hutus qui s'opposaient à Habyarimana en les traitant de sympathisants des Tutsis.

Dans les jours qui ont suivi l'invasion, Habyarimana a fait incarcérer près de 10 000 Tutsis et personnalités hutues de l'opposition. Certains d'entre-eux sont restés en prison pendant près de six mois dans des conditions déplorables, soumis aux tortures et à la privation, sans aucune inculpation. Un certain nombre d'entre eux ont péri en prison. Deux semaines après l'invasion, les hommes d'Habyarimana ont organisé le premier des quatre massacres de Tutsis et des opposants Hutus qui auront coûté la vie à 2 000 personnes au cours des trois années qui ont suivi. Au fil des temps, il a redéfini sa position en réaction aux vives critiques formulées par les mouvements des droits de l'Homme dans le pays et les associations internationales des droits de l'Homme, telles que Human Rights Watch. Au mois de janvier 1992, il a déplacé la violence sur un plan « privé » en créant de milices privées affiliées à son parti politique le MRND. Ces milices ont mené les massacres de janvier 1993.

Ces initiatives visant à nourrir et tirer profit d'une mentalité de discrimination, à savoir, « nous contre eux » n'ont abouti qu'à des succès mitigés pour le régime et l'opposition politique a continué de croître. Une fois que Habyarimana a autorisé la création de partis d'opposition, plusieurs partis ont vu le jour. Le parti le plus important était composé de Hutus, suivi ensuite de deux autres partis qui comprenaient à la fois des Hutus et des Tutsis. Au mois d'avril 1992, Habyarimana, cédant aux pressions, a formé un gouvernement de coalition qui comprenait en nombre égal ses partisans propres et les représentants des partis d'opposition.

Ce gouvernement de coalition a fait la paix avec le FPR dans le cadre des accords d'Arusha signés le 4 août 1993. Ces accords prévoyaient l'instauration d'un gouvernement tripartite de transition qui partagerait le pouvoir avec le groupe d'Habyarimana, les partis d'opposition et le FPR. Ce gouvernement de transition devait entrer en fonction le 10 septembre et gouverner pendant 22 mois après lesquels se tiendraient des élections. La première date butoir n'a pas été respectée en raison du fait que la force de maintien de la paix des Nations unies prévue dans les accords d'Arusha n'a pas pu se déployer dans les délais. Cependant, plusieurs dates ont été fixées sans qu'elles puissent être respectées face aux manœuvres habiles d'Habyarimana et aux ergotages au sein des partis d'opposition. Tout ceci a contribué à faire perdurer la période d'instabilité délétère. Le dernier délai fixé au 5 avril n'a pas été respecté et l'accident d'avion qui a coûté la vie à Habyarimana s'est produit le 6 avril.

Le décès du Président Habyarimana a été le prétexte pour déclencher des massacres systématiques de Tutsis et des membres de l'opposition. La campagne de haine orchestrée contre ces derniers s'était intensifiée au cours des mois précédents, et plus particulièrement depuis la création d'une station de radio privée affiliée à la CDR, un parti très proche d'Habyarimana. Cette station de radio incitait la population à commettre des actes de violence contre des groupes ciblés et des personnes désignées nommément telles que l'activiste des droits de l'Homme, Monique Mujawamariya, qui a été traitée de « mauvaise patritote qui mérite la mort ». Un an auparavant, le gouvernement avait

commencé à distribuer des armes aux membres des milices des partis fidèles à Habyarimana. La distribution d'armes à la population civile prit une telle ampleur qu'en décembre dernier, l'évêque du diocèse catholique de Nyundo alarmé, protesta contre cet état de fait, se demandant pour quelle raison l'on distribuait des armes à ses paroissiens.

L'année dernière, l'armée a remis des fusils à des milliers de jeunes miliciens. A la fin du mois de mars de cette année, Monique Mujawamariya, qui était encore au Rwanda à l'époque, a prévenu Human Rights Watch « qu'au cours des deux dernières semaines, tout Kigali vivait sous la menace d'une opération instantanée savamment préparée visant à éliminer tous ceux qui posent des problèmes au Président Habyarimana. Les officiers de l'armée qui le soutiennent ont formé 1 700 jeunes de la milice de son parti. Ils ont en leur possession des fusils et des grenades... Toutes les personnes ciblées dans ce carnage à venir espèrent pouvoir y échapper.... »

La prophétie de Madame Mujawamariya s'est réalisée dans les instants qui ont suivi la chute de l'avion présidentiel. Dans l'heure qui a suivi l'annonce du décès du Président, des éléments de la garde présidentielle avaient érigé des barrages routiers et menaient des exécutions sommaires de membres importants de l'opposition modérée, parmi lesquels le ministre Agathe Uwilingiyimana et un nombre de ministres du gouvernement. Madame Mujawamariya elle-même a de justesse échappé à cette violence avant sa fuite du Rwanda le 12 avril. Elle a personnellement été témoin dans son voisinage de l'arrivée des membres de la garde présidentielle qui ont tué 200 personnes en l'espace de 3 heures. Nous sommes peinés d'annoncer le décès, d'un certain nombre d'activistes des droits de l'Homme avec lesquels nous avons travaillé, parmi lesquels Charles Shamukiga, Fidèle Kanyabugoyi, Ignace Ruhatana, Patrick Gahizi, Père Chrysologue Mahame, S. J., et l'abbé Augustin Ntagara, tous assassinés par l'armée ou des milices.

Human Rights Watch a pu suivre de près la campagne d'atrocités savamment orchestrée par l'armée grâce aux rapports que des amis du Rwanda et du Burundi nous ont transmis. La responsabilité directe des autorités rwandaises apparaît clairement dans les événements qui se sont produits dans la province de Butare, au sud du Rwanda. Malgré

les massacres commis à Kigali après l'assassinat du président, le calme a régné dans la province de Butare pendant deux semaines. La personne qui a maintenu l'ordre public et découragé les actes de violence dans la commune était le préfet de Butare, Jean-Baptiste Habyalimana, membre de l'opposition politique et seul préfet tutsi au Rwanda. (Il avait obtenu son Doctorat en ingénierie de l'université du Missouri).

Cependant, le 20 avril, l'armée rwandaise a remplacé le préfet Habyalimana par une personnalité militaire pure et dure, et les massacres de Tutsis et d'opposants politiques ont commencé ce jour là. Le préfet Habyalimana et son épouse Joséphine, activiste des droits de l'Homme, ont par la suite été tués. Depuis lors, les milices des partis politiques, de concert avec l'armée, ont perpétré des massacres de jour comme de nuit. Les prêtres qui se sont échappés au Burundi voisin ont raconté à Human Rights Watch que les miliciens et l'armée ont attaqué un groupe de 6 000 Tutsi qui s'étaient réfugiés dans l'église de Cyahinda, les tuant tous à l'exception de 200 personnes. Le clergé du diocèse de Cyangugu a signalé 4 000 personnes tuées dans la paroisse de Shanghi, 2 000 à Mibirizi et 800 à Nkanka. A Gikongoro, situé entre Butare et Cyangugu, près de 4 000 personnes ont été tuées à l'église de Kibeho.

Une fois que les extrémistes ont déclenché les actes de violence, il a tout de suite été évident que les forces des Nations unies n'interviendraient pas militairement pour arrêter les tueries. Un bataillon du FPR qui avait son siège dans la capitale en application des accords de paix était en principe sous la protection des troupes des Nations unies. Devant l'inertie des Nations unies face aux massacres, le bataillon du FPR s'est senti menacé. Il a attaqué les Forces armées rwandaises, déclenchant ainsi la reprise de la guerre entre les deux armées. Les autres troupes du FPR qui avaient été contenues dans une zone démilitarisée au nord ont alors commencé à sortir pour attaquer Kigali et d'autres endroits.

Les combats entre les deux armées se poursuivent, mais il faut les distinguer des massacres de civils. La guerre en elle même a fait des victimes, mais le grand nombre de personnes tuées, 100 000 ou plus, ne sont pas des militaires. Ce sont des femmes, des

enfants, des personnes âgées qui n'avaient pas d'armes et n'étaient pas organisés. Ils n'ont opposé aucune résistance face aux bandes de meurtriers entraînés et armés. Ils ne sont pas morts au combat, mais ont plutôt été massacrés.

Le rôle de la communauté internationale :

Human Rights Watch, le Comité International de la Croix Rouge et le Vatican ont tous bien utilisé le terme de génocide pour décrire les tueries au Rwanda. Nous n'utilisons pas ce terme à la légère. Les massacres seuls ne constituent pas nécessairement un génocide. Mais le fait qu'il y ait eu des tueries ciblées, de campagnes systématiques menées par l'armée et les milices en vue d'exterminer la minorité Tutsie du Rwanda, et le très grand nombre de victimes sont des preuves bien claires de la volonté des autorités de « détruire en tout ou en partie » les Tutsis par le meurtre « de membres du groupe »¹. A cet égard, il est important de noter que le gouvernement d'Habyarimana avait exigé que tous les citoyens soient en possession de carte d'identité indiquant leur appartenance ethnique hutue ou tutsie. Durant ces trois dernières semaines, nous avons reçu de nombreux rapports selon lesquels, des troupes de militaires ou de milices arrêtaient les passants aux barrages routiers pour examiner minutieusement leurs cartes d'identité. Ils autorisaient les Hutus à poursuivre leur chemin et tuaient tous ceux qui sont d'origine tutsie.

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'armée et les milices poursuivent leur campagne de génocide. Le 29 avril, la Radio des Mille Collines que l'on peut recevoir sur toute l'étendue du territoire rwandais a déclaré le 6 mai date butoir pour en finir avec le « nettoyage » de la minorité tutsie et les membres de l'opposition politique. Ce délai pour commettre ces massacres est lié aux funérailles d'Habyarimana fixé à cette date là.

Etant donné que ce sont les personnalités politiques et militaires rwandaises qui ont délibérément déclenché ces massacres et bien d'autres, il faudrait leur faire appel pour qu'elles y mettent un terme. Parmi les personnes qui ont le pouvoir d'arrêter les massacres, il y a le colonel Bagosora, l'officier militaire qui a pris les rennes dès les

¹ La Convention sur la prévention et la punition du crime de génocide.

premiers jours des massacres, le colonel Augustin Bizimungu, le commandant en chef des Forces armées rwandaises, le capitaine Pascal Simbikangwa, qui apparemment dirige les milices, le colonel Nkundiye qui a entraîné les milices et le colonel Mpiranya, chef de la garde présidentielle de l'armée.

Réaction de la communauté internationale :

La Convention demande aux États qui l'ont ratifiée d'empêcher et de punir ce crime atroce. Cependant, la réaction de la communauté internationale jusqu'à présent a été extrêmement décevante.

Comme vous le savez, le 21 avril, le Conseil de sécurité des Nations unies a voté pour réduire au strict minimum l'effectif des forces onusiennes au Rwanda à 270 hommes. Même si actuellement les effectifs de l'Organisation dans le pays sont importants, ce nombre est de loin trop peu pour mettre un terme à ces campagnes de violence qui selon les estimations d'organisations humanitaires ont fait plus de 100 000 victimes en moins d'un mois.

Entre-temps, au milieu de l'une des scènes de carnage les plus effroyables sur le continent africain, les représentants civils des forces militaires responsables de ces exactions se montrent charmants dans l'effort d'obtenir une respectabilité au plan international. Les 25 et 16 avril, des officiels français, et c'est scandaleux, ont rencontré le ministre des Affaires étrangères auto-proclamé du gouvernement rwandais croupion, M. Jérôme Bicomumpaka et le président du parti politique de la CDR, M. Jean-Bosco Barayagwiza.. (La CDR est le parti politique pur et dur affilié au parti d'Habyarimana, le MRND.) La CDR et le MRND ont créé des milices qui ont été armées et entraînées par l'armée et qui commettent les tueries. En tant que tels, les responsables des partis sont eux-mêmes directement responsables du comportement des milices qui agissent en leur nom. D'autres représentants du gouvernement croupion ont été reçus en Egypte. Ils espèrent pouvoir être reçus ailleurs, y compris aux Nations unies.

L'administration Clinton, nous sommes ravis de l'annoncer, a fait comprendre à ces personnes qu'elles n'étaient pas les bienvenues aux Etats-Unies. Par ailleurs, le 22 avril, Tony Lake, conseiller en matière de sécurité nationale, a fait une déclaration excellente dans laquelle il a cité nommément les officiels militaires rwandais, et les a exhorté à tout mettre en œuvre pour faire cesser la violence.

Cependant, il y a bien plus que les Etats-Unies et nos alliés peuvent et doivent faire pour arrêter les tueries au Rwanda. Nous savons tous, et tous les principaux acteurs rwandais le savent également, qu'aucun gouvernement rwandais ne pourra survivre sans l'aide de la communauté internationale. Nous devons bien faire comprendre qu'un régime qui se construit sur les corps de centaines de milliers de civils ne recevra jamais une telle aide. Même si ces propos peuvent ne pas influencer les pires des extrémistes inconditionnels, ils peuvent suffire à persuader les modérés hésitants à se dissocier de cet affreux groupe de meurtriers. Nous savons qu'il existe au sein de l'armée rwandaise des éléments modérés, mais ils sont désorganisés, isolés et intimidés. Si ceux qui s'abstiennent de prendre position ont la certitude que ces criminels ne réussiront jamais à mettre en place un gouvernement victorieux, ils seront moins enclin à poursuivre leur collaboration ou à tolérer les abus.

Ils vont commencé à rechercher des moyens de reprendre le pouvoir des mains des criminels. Une telle stratégie demande une coordination avec d'autres pays donateurs ou donateurs potentiels, mais les précédents d'une telle action sont bien établis dans le cas du Rwanda. Les pays donateurs se sont unis dans le passé avec la Banque mondiale pour envoyer des ultimatums au régime d'Habyarimana. Ce type de déclaration ne coûte rien mais peut très efficacement influencer le comportement des modérés dans le pays, notamment si cela s'accompagne d'une mesure énergique visant à accroître le rôle des forces de la MINUAR sur le terrain.

Human Rights Watch lance un appel à notre gouvernement pour qu'il prenne les devants au sein du Conseil de sécurité pour renforcer la présence des Nations unies au Rwanda. Nous pensons que les Nations unies devraient interpréter lato sensu la clause 8 b) du

mandat de la MINUAR selon laquelle cette dernière doit « aider à la reprise des opérations de secours dans la mesure du possible » afin de permettre un accroissement important des activités de la MINUAR pour protéger et assurer le bien-être de la population civile.

De telles mesures de protection d'opérations de secours pourraient permettre à la MINUAR de créer des « zones de refuge » tels que les hôpitaux, les stades et d'autres infrastructures à la fois dans la zone de conflits entre le FPR et l'armée rwandaise et dans des zones (au sud notamment), libres de combats mais où les civils sont menacés par les attaques des milices et des forces armées. Une telle interprétation pourrait également permettre la création de « corridors de sécurité » pour le passage de réfugiés et de matériel de secours.

L'exécution idoine de ce mandat nécessiterait une augmentation de l'effectif des soldats des Nations unies qui est à présent de 400 hommes. 600 autres hommes sont actuellement à Nairobi. Ils ont été évacués du Rwanda, mais ils n'ont pas encore été renvoyés dans leur pays d'origine. On pourrait les redéployer immédiatement à l'intérieur du Rwanda, en commençant peut-être par le sud. D'autres troupes pourraient intervenir, en fonction de la recommandation du commandant des forces de la MINUAR, le général Dallaire. Ces troupes devraient recevoir tout le matériel nécessaire et des moyens de transport et devraient être déployées le plus tôt possible.

Par ailleurs, la clause 8 c) stipule que la MINUAR devrait « superviser et rendre compte de l'évolution de la situation au Rwanda et de celle des réfugiés qui ont cherché refuge à la MINUAR ». Cette disposition devrait être interprétée de manière à permettre l'envoi de superviseurs des droits de l'Homme des Nations unies pour rassurer les populations à présent effrayées par les campagnes propagandistes et/ou par les actes de violence dont ils ont été témoins. Ces superviseurs pourraient commencer par recueillir les informations nécessaires pour engager des poursuites dans l'avenir contre les personnes qui se sont rendues coupables de violations des droits de l'Homme.

Les discussions sur les solutions possibles pour ressoudre la crise rwandaise sont pour la plupart influencées par l'expérience amère de la Somalie. Mais le Rwanda n'est pas la Somalie et bon nombre des leçons tirées de cette expérience ne s'appliquent pas ici. Le Rwanda est une nation fortement centralisée et pas un État désintégré comprenant un grand nombre de factions antagonistes. Nous ne proposons pas une force d'intervention entre des factions rivales armées, mais une opération de secours pour protéger les civils contre une bande de meurtriers. Ces milices ont reçu une formation militaire minimale et possèdent des armes légères. Un grand nombre utilise à présent des machettes ou des gourdins au lieu de fusils, soit parcequ'ils ont constaté qu'ils ne pouvaient plus utiliser les fusils ou parcequ'ils n'avaient plus de munitions. Il est peu probable qu'ils résistent longtemps à une armée régulière.

Il est essentiel de situer la catastrophe au Rwanda dans le contexte plus élargi de la région. Le Burundi qui a le même profil démographique que le Rwanda se maintient dans un équilibre précaire qui pourrait le faire basculer dans le précipice avec la reprise des actes de violence entre les Hutus et les Tutsis. La poursuite des combats au Rwanda attise les tensions au Burundi et augmente les craintes des Hutus qui observent avec effroi l'avancée du FPR à prédominance tutsie et des Tutsis paniqués par les tueries de plus de 100 000 autres Tutsis dans le pays voisin. En outre, la situation au Zaïre est fortement instable. Si la violence au Rwanda devait se poursuivre sans aucune intervention efficace de la communauté internationale, non seulement serions nous témoins d'autres actes de génocide de Tutsis rwandais et du massacre de Hutus de l'opposition, mais nous serions confrontés également à une catastrophe imminente aux proportions inimaginables pour l'ensemble de la région.